

Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 22 novembre 2023 — N° 81

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner l'inauguration du Pavillon pour elle par l'Auberge du cœur Roland-Gauvreau.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale de l'habitation.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Charles Doyon.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de souligner le succès du film documentaire *Je vous salue salope : La misogynie au temps du numérique*.

Mme Bourassa (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Centre d'études collégiales en Charlevoix.

22 novembre 2023

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Élie Farah.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de l'entreprise Premier Tech.

M. Paradis (Jean-Talon) fait une déclaration afin d'exprimer son soutien aux travailleurs de l'État.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la première séance virtuelle du conseil Célestin V des Chevaliers de Colomb.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de souligner l'obtention par l'entreprise Avionnerie Val-d'Or inc. de la certification permettant de remotoriser l'avion BX Turbo Beaver.

Mme Duranceau (Bertrand) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale de l'habitation.

M. Fitzgibbon (Terrebonne) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Chantal Leblanc.

22 novembre 2023

À 9 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 41 Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 41.

Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 43 Loi sur l'apostille des documents destinés à être produits dans un État étranger partie à la Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers

22 novembre 2023

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 43.

Dépôts de documents

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'Entente sur le financement complémentaire à l'entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 1094-20231122)

L'Entente sur le financement complémentaire à l'entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kebaowek pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 1095-20231122)

L'Entente de collaboration visant à assurer une présence policière autochtone dans la communauté de Winneway (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 1096-20231122)

Les ententes relatives aux modalités de versement de subventions pour la participation au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue pour les exercices financiers 2018-2019 à 2021-2022 des services de police suivants :

Peacekeepers de Kahnawake (versions française et anglaise)

(Dépôt n° 1097-20231122)

Corps de police de Lac Simon, accompagnée d'une résolution du Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon

(Dépôt n° 1098-20231122)

Service de police de Pikogan

(Dépôt n° 1099-20231122)

Corps de police de Wendake

(Dépôt n° 1100-20231122)

Mohawk Police Service (versions française et anglaise)

(Dépôt n° 1101-20231122)

Corps de police naskapi (versions française et anglaise)

(Dépôt n° 1102-20231122)

22 novembre 2023

Corps de police de Listiguj (versions française et anglaise)
(Dépôt n° 1103-20231122)
Corps de police des Abénaquis
(Dépôt n° 1104-20231122)

Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, dépose :

La Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers, accompagnée d'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.
(Dépôt n° 1105-20231122)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE l'Assemblée nationale approuve la Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers.
(Dépôt n° 1106-20231122)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 65 concernant le nom du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 octobre 2023 par Mme Nichols (Vaudreuil).
(Dépôt n° 1107-20231122)

Dépôts de rapports de commissions

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 21 novembre 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives.
(Dépôt n° 1108-20231122)

22 novembre 2023

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Derraji, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Bérubé (Matane–Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale s'inquiète de l'action grandissante au Québec et au Canada de réseaux de passeurs liés à de puissantes organisations criminelles internationales;

QU'elle exprime sa préoccupation profonde face à cette situation et qu'elle demande au gouvernement fédéral de collaborer pleinement et étroitement avec le gouvernement du Québec, notamment en matière de sécurité publique, afin d'enrayer les passages illégaux de la frontière.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 157 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

22 novembre 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce les actes haineux antisémites et islamophobes commis à Montréal contre des lieux ou des personnes appartenant aux communautés juives, arabes ou musulmanes;

QUE l'Assemblée nationale condamne tout particulièrement les violentes attaques qui ont visé l'école Azrieli Talmud Torah, l'école Yeshiva Gedola, la synagogue de la congrégation Beth Tikvah et le bâtiment de la Fédération CJA.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), présente une motion concernant des initiatives municipales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le nombre de signalements de leurre d'enfants au Canada a augmenté de 815 % entre 2018 et 2022, selon le Centre canadien de la protection de l'enfance (CCPE);

QU'elle affirme qu'il faut tout mettre en œuvre pour protéger nos enfants contre ce fléau grandissant;

QU'elle souligne les conséquences dévastatrices qu'un tel crime peut avoir sur les enfants qui en sont victimes;

22 novembre 2023

QU'elle rappelle qu'à travers l'adoption de la loi C-26 en 2015, les parlementaires fédéraux ont exprimé la volonté du peuple de punir sévèrement les auteurs de ce type d'infraction par l'imposition de peines minimales d'emprisonnement;

QU'elle constate que le 3 novembre 2023, dans une décision partagée, la Cour suprême du Canada a invalidé les peines minimales obligatoires pour l'infraction de leurre d'enfants, allant ainsi à l'encontre de cet exercice démocratique et des efforts déployés afin de rebâtir la confiance des personnes victimes envers le système de justice;

QU'enfin, elle demande formellement au parlement fédéral d'utiliser la clause de souveraineté parlementaire afin de rétablir les peines minimales obligatoires dans les cas de leurre d'enfants.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 158 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;

22 novembre 2023

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 35, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, propose que le principe du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 38 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 38 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

22 novembre 2023

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi concernant l'expropriation, ainsi que les amendements transmis par M. Morin (Acadie).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, du consentement de l'Assemblée, M. Lévesque, deuxième vice-président, procède à la mise aux voix individuelle des amendements et à leur lecture.

Les amendements sont rejetés.

Le rapport est adopté.

À 12 h 53, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Derraji, leader de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de respecter l'état des finances publiques, d'annuler la subvention accordée pour la tenue de deux parties présaison des Kings de Los Angeles et de mieux répondre aux besoins criants dans de nombreux secteurs au Québec, notamment dans la Capitale-Nationale.

22 novembre 2023

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 19 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 53 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 18 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Derraji, leader de l'opposition officielle, est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 23 novembre 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 16 h 58, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 23 novembre 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

22 novembre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 157)

POUR - 106

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (IND)	Derraji (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Déry (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rizqy (PLQ)
	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)			St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)			St-Pierre Plamondon (PQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Caron (PLQ) (La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)	
		Picard (CAQ)	

22 novembre 2023

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice :

(Vote n° 158)

POUR - 106

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (IND)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Massé (QS)	(Hull)
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	